



Copropriete problems a de gestion.

Par **Solal georges**, le **28/06/2018** à **14:17**

Bonjour

Je suis copropriétaire d'une petite Copropriété de 6 lots

Un syndic il y a deux ans a fait faillite. A la suite de cela il a nommé un autre syndic "absolument légitime" qui n'a rien fait et il a indiqué qu'il ne voulait pas s'occuper de cette copropriété.

Depuis l'immeuble n'est plus géré impossible de faire nommer un conseil syndical

Merci de m'indiquer quelle procédure suivre

Par **youris**, le **28/06/2018** à **17:41**

Bonjour,

pas besoin d'un conseil syndical pour choisir un syndic puisque le syndic est choisi par l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires.

il reste la possibilité de faire nommer un syndic par le TGI.

Salutations